



# BULLETIN ADHÉSION CLUB LOKALON





## 1. LE CLUB LOKALON : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Club Lokalon (ci-après le « Club ») est une initiative portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO). Il vise à mettre en relation les commerces adhérents et entreprises acheteuses de Kdo'Pass, afin d'étendre la dynamique économique engagée par le chèque cadeau sur le territoire et de favoriser les synergies locales.

**Sa vocation est de donner une nouvelle dimension à l'achat local & bâtir une économie plus responsable.**

*Des informations complémentaires sur le Club, sa vocation, ses principes et son organisation notamment sont précisées **en annexe 1 - Mieux nous connaître.***

## 2. ADHERER A LOKALON C'EST BENEFICIER DE 8 SOLUTIONS UTILES

- **Une plateforme d'achats** est mise à disposition des adhérents afin d'obtenir des conditions avantageuses sur des charges annuelles courantes (en moyenne 26% d'économies sur différents segments d'activité).  
**Devenir fournisseur** sur cette plateforme, est également possible en répondant aux appels d'offres annuels du prestataire.  
Lokalon est l'intermédiaire entre le fournisseur de la plateforme et les adhérents.
- **Des avantages type CSE** sont mis à disposition via une plateforme en ligne. Ils sont accessibles par l'achat d'une carte nominative offerte aux salariés de l'entreprise.  
Coût à la charge de l'adhérent et à régler directement à Lokalon : 15€ HT/salarié/an.  
Lokalon est l'intermédiaire entre le fournisseur de la plateforme et les Membres.
- **Un catalogue interactif digital**, produit par l'Equipe Lokalon, permet aux adhérents du Club de diffuser leurs produits/services selon les thématiques sélectionnées en réunion « Bâtisseurs ».  
Un modèle de page prédéfini intègre les produits/services/prestations de chacun, des portraits de chefs d'entreprises et potentiellement une rubrique évolutive d'offres d'emplois.  
Fréquence : 3 catalogues / an  
Diffusion : multiplateforme en format digital.
- **Le Coin des affaires** permet à chaque adhérent du Club d'offrir à ses pairs, adhérents du Club, des avantages/bénéfices pour générer du business.  
Un document actant ces avantages sera édité et signé par les adhérents à chaque adhésion.
- **Un livrable RSE**, produit par l'Equipe Lokalon, est mis à disposition de tous les adhérents une fois par an, et répertorie les chiffres clés annuels du dispositif Kdo'Pass, les actions collectives de Lokalon et le trombinoscope de ses adhérents.



- **Un label « Entreprise engagée pour l'achat local »** permet aux adhérents d'être identifiés comme entreprises vertueuses compte tenu de leurs engagements RSE.  
Dénomination « Entreprise engagée pour l'achat local » à valider en réunion « Les bâtisseurs#1 ».
- **Une communication omnicanale**, valorise les actions du club et de ses adhérents via :
  - Le site web : [www.kdopass.bzh](http://www.kdopass.bzh)
  - Les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Youtube
  - La newsletter mensuelle digitale

### 3. COMMENT ADHERER AU CLUB ?

Pour adhérer au Club, l'adhérent devra :

- Être un dirigeant d'entreprise basé sur le territoire du Sud Finistère
- Être en activité lors de son adhésion
- Faire partie du dispositif Kdo'Pass (en tant qu'adhérent ou acheteur)

L'adhésion prendra fin automatiquement pour les motifs suivants :

- Cessation de l'activité du dirigeant
- Non-paiement de la cotisation annuelle à 3 mois
- Retrait du dispositif Kdo'Pass

En cas de non-renouvellement, l'adhérent du Club devra signifier son souhait de ne pas renouveler son adhésion avant le 31 décembre de chaque année.

L'adhésion est conclue pour une durée de 1 an, à compter de la date du 29 janvier 2024 et **est tacitement reconductible**.

Le montant de l'adhésion, à partir de 180€ HT, permettra au dirigeant de l'entreprise de participer aux actions du Club Lokalon dans la limite des places disponibles.

La cotisation servira à organiser les actions collectives annuelles.  
La CCIMBO se réserve le droit de refuser une adhésion.



## **Calendrier 2024**

*en cours de construction (au 29/01/2024)*

Janvier	<b>29/01/2024</b> Réunion « Les Bâtisseurs #1 » 10h-12h : CCIMBO - Quimper
Avril	<b>08/04/2024</b> Table ronde 10h-12h : CCIMBO - Quimper
Juin	<b>03/06/2024</b> Réunion « Les Bâtisseurs #2 » 10h-12h : CCIMBO – Quimper  <b>10/06/2024</b> Evenement d'envergure « Lokalon'Tha » (Lieu et horaire à définir)
Septembre	Table ronde (1 thématique, date, lieu et horaire à définir)
Octobre	<b>12/10/2024</b> Opération événementielle « Journée Nationale du commerce de proximité » (Sud Finistère)



## BULLETIN D'ADHÉSION CLUB LOKALON 2024

Entreprise :

Représentée par :

Informations sur l'entreprise adhérente

Raison sociale :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Dirigeant(e) :	
Email dirigeant :	Téléphone :
Activités :	
N° de SIRET :	
Chiffre d'affaires :	Effectif :
Site web :	
Page Facebook :	
Page LinkedIn :	
Page Instagram :	

#### 4. TARIFICATION

<b>Structure de moins de 3 ans d'existence</b> (à fournir extrait Kbis)	<input type="checkbox"/> 180 € HT
<b>Structure de plus de 3 ans d'existence</b>	<input type="checkbox"/> 250 € HT
<b>Je choisis un sponsoring complémentaire</b> Visibilité supplémentaire pour mon entreprise : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>1 encart publicitaire</b> 1/3 de page – Guide Kdo'Pass 2024</li><li>✓ <b>1 publi-rédactionnel</b> 1 page – sur 1 des numéros du Catalogue Lokalon 2024</li><li>✓ <b>1 présence de votre logo</b> lors des événements Lokalon</li><li>✓ <b>Des invitations VIP</b> à des événements de la CCIMBO et de ses partenaires en 2024</li></ul>	<input type="checkbox"/> 500 € HT



**Je déclare régler la cotisation annuelle de : .....€ HT**

**Je déclare contribuer davantage via du sponsoring : .....€ HT**

**TVA (20%) :**

**Total :                   € TTC**

- Par chèque
- Par virement le .....

*En réglant la cotisation et en signant ci-contre, vous déclarez avoir pris connaissance et respecter l'annexe 1 – Mieux nous connaître et l'annexe 2 – charte d'engagements*

**Signature du  
dirigeant et  
cachet de la  
structure**

**Document à renvoyer par mail : [marie.birou@bretagne-ouest.cci.bzh](mailto:marie.birou@bretagne-ouest.cci.bzh)  
ou par voie postale :**

Lokalon - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Quimper  
A l'attention de Marie BIROU  
145, avenue de Keradenec  
CS 76029  
29330 Quimper cedex

Paiement par chèque (libellé au nom de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest) ou par virement :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
13807	00561	32721728316	01

IBAN : FR76 1380 7005 6132 7217 2831 601  
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN



# CONTACTS

Merci d'indiquer ci-dessous les personnes qui souhaitent recevoir :

- Les offres de Lokalon
- Nos Invitations aux événements annuels
- Nos différentes informations

### PERSONNE PRIORITAIRE

Prénom - Nom	
Fonction	
E-Mail	
Téléphone	

### SUPPLEANT 1 – en cas d'indisponibilité de la personne prioritaire

Prénom - Nom	
Fonction	
E-Mail	
Téléphone	

### SUPPLEANT 2 – en cas d'indisponibilité de la personne prioritaire et du suppléant 1

Prénom - Nom	
Fonction	
E-Mail	
Téléphone	

Les données collectées par le présent bulletin sont traitées par la CCIMBO, responsable du traitement, dont le siège social se situe 1 place du 19<sup>ème</sup> RI 29200 BREST, dans le cadre de l'animation du Club achats 29. Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans. Les destinataires de ces informations sont les salariés de la CCIMBO affectés à l'animation du Club achats 29 et toute autre personne spécifiquement habilitée à en prendre connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, venue modifier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, d'effacement, de rectification, ou de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que d'un droit de portabilité. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes à ce que les données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement et d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'en faire la demande accompagnée d'un justificatif d'identité valide par courrier à : Club Achat 29, 1 place du 19<sup>ème</sup> RI – CS 63825 – 29238 Brest Cedex 2 ou par internet à l'adresse suivante :



## **ANNEXE 1 – POUR MIEUX NOUS CONNAITRE**

### **1. OBJET DU CLUB :**

Le Club est ouvert à tous les dirigeants d'entreprises déjà membres du dispositif Kdo'Pass du sud Finistère, avec les modalités suivantes :

- Le Club est composé de personnes morales représentées par ses dirigeants personnes physiques, les adhérents ;
- Les adhérents au Club s'engagent à contribuer, dans la mesure de leur disponibilité, à l'atteinte des objectifs communs définis dans la Charte ;
- L'appartenance au Club implique l'acceptation et le respect de ses règles de fonctionnement.

### **2. VOCATION DU CLUB**

Le Club a vocation à réunir les entreprises acheteuses et commerçants adhérents de Kdo'Pass, afin de donner une nouvelle dimension à l'achat local & bâtir une économie plus engagée et responsable en Sud Finistère.

### **3. ANIMATION DU CLUB**

Le Club sera piloté par la personne de la CCIMBO dédiée aux actions du Club (ci-après « l'Equipe Lokalon » du service « Actions collectives commerce et tourisme » – délégation Quimper).

L'animation ou la co-animation du Club sera confiée à un collaborateur Lokalon.

### **4. PRINCIPES FONDATEURS DU CLUB & ACTIONS 2024**

Trois principes constituent les fondements du Club :

- Créer du lien entre commerçants adhérents et entreprises acheteuses,
- Générer des économies et du chiffre d'affaires (CA) additionnel,
- Faire rayonner ses adhérents et valoriser leurs engagements de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

### **5. ORGANISATION DU CLUB**

#### **➤ Les rendez-vous de l'année**

Les adhérents du Club se réunissent environ **6 fois par an** sur invitation de l'Equipe Lokalon.

Pour l'annonce des rencontres, chaque adhérent recevra une invitation (par mail ou papier) avec un bulletin réponse qu'il doit renvoyer afin de confirmer sa participation à J-7.

Les six événements phares annuels sont les suivants :

- **Les réunions « Les Bâtisseurs »** : Organisées deux fois par an. Elles permettent d'écrire une feuille de route commune pour coconstruire les actions annuelles du Club.  
**Calendrier : Le lundi 29 avril 2024 et en juin 2024.**
- **Les ateliers « Tables rondes »** : Organisés deux fois par an, ils permettent aux adhérents du Club (acteurs économiques), de se rencontrer, d'obtenir de l'information utile et/ou de réfléchir sur des sujets pour leur entreprise.  
**Calendrier** : en avril et septembre 2024 – dates précises à déterminer en réunion Les Bâtisseurs#1 du 29/01/2024.

L'intervention de professionnels de structures extérieures pourraient être proposées lors de ces réunions.

- **Deux opérations événementielles d'envergure :**
  - **En 2024, une opération de cohésion d'équipe (commerçants, entreprises, Partenaires)**

Un format sur la cohésion entre adhérent est proposé avec la création d'un Lokalon'Tha (l'événement est inspiré de l'émission TV Koh Lanta et est accessible à tous les adhérents sur 1 journée – pour les sportifs ou non).

En 2025, d'autres thématiques seront proposées.

**Calendrier : juin 2024**

- **Une opération commerciale**

En 2024, l'affiliation à « La Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville ® », permettra d'animer les cœurs de ville sur la totalité du Finistère sud.

**Calendrier : samedi 12 octobre 2024**

Les événements se dérouleront sur le territoire du Sud Finistère.

Tout adhérent souhaitant participer à l'opération financera son kit de communication. (montant en cours de définition)

## **6. LES ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT**

L'adhérent s'engage :

- A respecter la confidentialité des informations concernant les autres adhérents du Club,
- A respecter la confidentialité des actions en cours de production,
- A participer à l'ensemble des animations proposées par le Club – sauf en cas de motif sérieux,



- A accepter que le nom de son entreprise soit communiqué comme faisant partie du Club sur l'ensemble des livrables (Club et CCIMBO),
- A s'abonner aux différents réseaux sociaux de Kdo'Pass,
- A relayer et partager les différentes communications liées au Club.

## **7. COMMUNICATION SUR NOS EVENEMENTS**

A retrouver :

- Dans la newsletter Kdo'Pass mensuelle envoyée par email,
- Sur une page dédiée à Lokalon sur le site web [www.kdopass.bzh](http://www.kdopass.bzh),
- Sur les réseaux sociaux Kdo'Pass,
- Via le programme d'actions 2024 - est en cours de construction (voir ci-dessous).



CCI MÉTROPOLITAINE  
BRETAGNE OUEST

## ANNEXE 2 – CHARTE D'ENGAGEMENT LOKALON

En étant membre de Lokalon, je m'engage à :

1. Assurer une présence **a minima sur 3 rendez-vous annuels** de Lokalon
2. **Promouvoir le club et ses actions** auprès de mon réseau professionnel
3. **Relayer les informations** relatives aux actions collectives sur **mes supports/canaux de communication**
4. **Apposer le label** « Entreprise engagée pour l'achat local » sur l'ensemble de mes supports et le cas échéant, vitrines
5. **Communiquer mes produits/services dans les délais imposés** pour les éditions du Lokalon'Mag.
6. **M'engager dans le coin des affaires** en y contribuant avec une offre spécifique.

A Quimper,                    Le

*En signant cette charte, je suis d'accord pour respecter et suivre les engagements cités.*

Signature du participant

Pour la CCIMBO Quimper

Lu et approuvé

Lu et approuvé